



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl –
Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.
Délibération N° DM_20250403N028

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, soumet à l'Assemblée, l'affectation des résultats constatés au compte financier unique 2024 sur le budget 2025 pour la continuité comptable :

Il est proposé les affectations suivantes :

- **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
805.096,54 €. en section de fonctionnement
300.000,00 €. en section d'investissement
- **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**
Reprise de l'excédent 2024 de 2.632,63 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (PAR 6 VOIX "CONTRE" ET 19 VOIX "POUR")**, approuve :

- L'affectation du résultat de la section fonctionnement 2024 :
 - ⇒ 805.096,54 €. en section de fonctionnement
 - ⇒ 300.000,00 €. en section d'investissement
- La reprise de l'excédent d'investissement 2024 pour 2.632,63 €.

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° 7-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
--	--